



| | | |
|---|---|--|
|  | Bilan Santé Retraite |  Loi Informatique & Libertés |
| Caisse Nationale | Information aux « personnes concernées » | Page 1 sur 2 |

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

La Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants développe un bilan de prévention destiné aux personnes de 60 ans ou plus au moment du passage à la retraite.

Le Bilan Santé Retraite est une des priorités du RSI dans le cadre de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2012 – 2015.

Il s'agit d'un programme de prévention dédié aux assurés au moment de leur passage à la retraite ainsi qu'à leur conjoint ayant droit.

Ce programme repose notamment sur la prise en charge d'une consultation spécifique chez le médecin traitant et la prise en charge d'un bilan bucco-dentaire.

Ce bilan a pour objectifs d'aider le « senior » à mieux gérer sa santé, de l'accompagner dans l'adoption de comportements favorables à un vieillissement « réussi » et de le guider dans la définition d'un projet de vie à la retraite qui favorise la prévention de la perte d'autonomie.

L'ensemble de la population ciblée (voir ci-dessous) est invité à participer. Le courrier d'invitation au programme est accompagné

- d'un support d'informations présentant le programme,
- d'un auto-questionnaire à remplir avant la visite chez le médecin traitant,
- d'une prise en charge pour la consultation chez le médecin traitant,
- d'une prise en charge pour la consultation chez le chirurgien-dentiste
- d'une fiche récapitulative d'informations que le médecin traitant renvoie à la caisse régionale. Cette fiche récapitulative comprend, avec l'accord et la signature du patient (« J'accepte que les informations recueillies me concernant soient envoyées et conservées au service médical de ma Caisse RSI et de recevoir des propositions d'aides de la part du RSI. »), des informations d'ordre médical et/ou socio-administratif permettant le cas échéant à la caisse de faire des propositions de services à l'assuré : par exemple, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire, une aide financière pour l'aménagement de l'habitat ou l'orientation vers des ateliers « bien vieillir ».
- d'une fiche récapitulative d'informations que le chirurgien-dentiste renvoie à la caisse régionale. Cette fiche récapitulative comprend, avec l'accord et la signature du patient (« J'accepte que les informations recueillies me concernant soient envoyées et conservées au service médical de ma Caisse RSI et de recevoir des propositions d'aides de la part du RSI. »), des informations concernant l'état de santé bucco-dentaire du patient.

Sélection par requête SAS OCAP (applicatif déclaré à la CNIL sous le n°342521) selon les critères suivants :

- Etre prestataire santé
- Pour les assurés : départ à la retraite au cours de l'année N-1 sans critères d'âge (1^{ère} pension retraite RSI). A noter qu'il peut s'agir d'actifs retraités.
- Pour les ayants droit : conjoint assuré sélectionné à partir de 58 ans.

Afin d'assurer un suivi de la population invitée voire une prise en charge des besoins, l'application « BSR » a été développée, permettant la saisie des données des fiches récapitulatives d'informations retournées aux caisses RSI. Cette applicatif permet également d'éditer des statistiques anonymisées.

Ce traitement est mis en œuvre conformément au Décret n°2012-1249 du 9 novembre 2012 autorisant la création de traitements de données à caractère personnel pour la mise en œuvre de programmes de prévention et d'accompagnement en santé des assurés sociaux.

Catégories de personnes concernées par le traitement

- ▶ Assurés et ayants-droits

| | | |
|---|---|--|
|  | Bilan Santé Retraite |  Loi Informatique & Libertés |
| Caisse Nationale | Information aux « personnes concernées » | Page 2 sur 2 |

| Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P) | Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ► ..) | Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ► ..) |
|---|--|---|
| <p>► A) Etat-civil, Identité, Données d'identification</p> <p>► B) Vie personnelle : situation de famille, bénéficiaire ou non d'une complémentaire santé, ALD.</p> <p>► C) Vie professionnelle : ancienne(s) profession(s) (codes APE).</p> <p>► D) information d'ordre économique et financier</p> <p>_____ Données sensibles _____</p> <p>► As) N° de sécurité sociale (NIR) autorisé pour RSI (art. R115 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420)</p> <p>► Données de santé (détails sur l'état médical et dentaire constaté par le médecin et le dentiste)</p> | <p>► Le personnel médical et santé habilité des caisses régionales RSI</p> <p>► personnel habilité des services Actions Sanitaire et Social (sans accès aux données de santé)</p> | <p>► jusqu'au décès de l'assuré (nécessité de conserver les données issues de ce premier bilan afin d'ajuster si nécessaire l'accompagnement durant sa retraite, avec l'accord de l'assuré)</p> |
| Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements | | |
| <p>► NON</p> | | |
| <p style="text-align: center;">Responsable du traitement</p> <p>Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants</p> <p>Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex</p> | <p style="text-align: center;">Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</p> <p>Service médical et service Action sanitaire et Sociale de la Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.rsi.fr)</p> | |
| <p style="text-align: center;">Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</p> <p>Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.rsi.fr ou à la Caisse Nationale)</p> <p>à défaut : Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@rsi.fr</p> | <p style="text-align: center;">Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)</p> <p>OCAPI (extraction de données) : déclaration sous le N°342521</p> <p>Création : 28/02/13</p> <p>Modification 1: 06/01/14 (intégration applicatif BSR, données de santé, information d'ordre économique et financier, destinataire service ASS)</p> | |
| Autres informations (s'il y a lieu) | | |
| <p>► Transferts de données hors Union Européenne : NON</p> <p>► Droit d'opposition : OUI (les assurés peuvent refuser de participer / refuser que le médecin traitant transmette des informations personnelles à la caisse régionale du RSI)</p> | | |